PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUILLET 2022

Présents : Pascale VANDAMME, Alain TROCHARD, Didier BROS, Nathalie CUOZZO, Arnaud SAUVAIRE, Nicolas WISNIEWSKI, Magali GUEIDAN, Elie HERBEMONT, Sabine DA COSTA, Céline BELLARA et Sophie BERETTA

Absent : Néant

La séance est ouverte à 18 heures 30, sous la présidence de Pascale VANDAMME, Maire, qui donne lecture du compte-rendu du dernier conseil municipal en date du 30 mai 2022.

Date de la convocation : 22 juillet 2022

sont nommés secrétaires de séance, Elie HERBEMONT et Nathalie CUOZZO

Pascale VANDAMME donne lecture de l'ordre du jour :

- Création poste adjoint technique : délibération
- Décision du nom de rue de la 2ème tranche du lotissement : délibération
- Demande d'achat de 20 m² de la parcelle B 862 donnant sur le chemin des Lens
- Questions diverses

Création poste adjoint technique

Madame la Maire rappelle au conseil municipal que suite au départ à la retraite de l'adjoint technique principal 2ème classe, son remplaçant avait été recruté sous forme de contrat de 6 mois, renouvelé une fois, depuis le 23 août 2021. Afin de pouvoir le stagiairiser, il est nécessaire de créer le poste d'adjoint technique à 35 heures par semaine. Après discussion, le conseil municipal décide de créer le poste d'adjoint technique à raison de 35 heures par semaine, à compter du 23 août 2022.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

(délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

Décision du nom de rue de la 2ème tranche du lotissement

Madame la Maire explique qu'il doit être donné un nom de rue aux 2 nouvelles rues et un nom d'impasse à la nouvelle impasse de la 1ère et de la 2ème tranche du lotissement Cœur du Village. Après discussion, le conseil municipal décide de baptiser la rue du lotissement Cœur du Village Ouest (Rue des Aramons), la rue du lotissement Cœur du Village Est (Rue des Chasselas) et l'impasse du lotissement Cœur du Village Ouest (Impasse des Olivettes).

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

(délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

Cession terrain Commune/parcelle B 862

Madame la Maire donne lecture du courrier d'un administré souhaitant acquérir une partie (20 m²) de la parcelle B 862. Après discussion, le conseil municipal décide de donner son accord pour cette cession de 20 m² issus de la parcelle B 862, à 35 € le m².

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

(délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

Questions diverses

- Un administré remplacera l'adjoint technique pendant ses congés d'été pour l'entretien de la STEP
- Madame la Maire remercie Nicolas Wisniewski, président du Comité des Fêtes pour son implication
- La gymnastique se déroulera à partir de la rentrée le lundi soir (pour 2 heures) au lieu de 2 séances d'une heure le lundi et le vendredi.
- La dernière visite de sécurité du foyer ayant eu lieu le 1er juillet dernier a émis un avis favorable lors de son compte-rendu
- Projet de mise en place de stickers sur la baie vitrée du foyer, pour la sécurité des enfants
- Une sonnette a été placée à la porte de la Mairie

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30

La Maire, **Les conseillers municipaux,**

MAIRIE DE CRESPIAN (Gard)